

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Nombre de votants : 32

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL
Jeudi 6 avril 2017 19h00
Salle polyvalente
Saint Pavace

Le comité syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 24 mars 2017 pour la séance du 6 avril 2017, à la salle Polyvalente – Saint Pavace.

Membres titulaires présents : 27 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes DUBOIS, CLAVEAU-LOUVET ; MM. BARRIER, BIENCOURT, BRETEAU, BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, MARCHAND, PARIS, SEPRE, VASSEUR, VICTOR.

Pour Maine Cœur de Sarthe : Mme CANTIN, MM. BOURGE, PASSELAIGUE, VAVASSEUR

Pour l'Orée de Bercé Bélois : MM. BOISSEAU, GOUHIER, LAMBERT, LECOMTE.

Pour le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT, MM. COSNUAU, GRAFFIN, LIVET.

Membres suppléants votants : 5 élus

Pour Maine Cœur de Sarthe : MM. ALLICHON, DESCHAMPS, JOUSSE.

Pour le Sud Est du Pays Manceau : MM. LAIR, TAUPIN.

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour le Sud Est du Pays Manceau : Mme JEUSSET ; MM. FOURMY, LEPETIT.

Etaient excusés :

Mmes CHEVALIER, CHABAGNO, FARINA, KARAMANLI, LEFEVRE.

MM. CHOLLET, COZIC, GEORGES, GOULETTE, HUREAU, LECOQ, LEPROUST, LERAT, LUBIAS, MERCIER, PEAN, SOULARD,.

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD.

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 avril 2017

RAPPORTEUR : M. LECOMTE

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Comité Syndical réuni sous la Présidence de Monsieur LECOMTE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par M. le Président :

1/ Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :


	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0	38 836,61	0	10 795,77	0	49 632,38
Opérations de l'exercice	251 012,67	254 962,85	273 578,00	301 244,04	524 560,67	556 206,89
TOTAUX	251 012,67	293 799,46	273 578,00	312 039,81	524 560,67	605 839,27
Résultats de clôture	0	42 786,79	0	38 461,81	0	81 248,60
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	251 012,67	293 799,46	273 578,00	312 039,81	524 560,67	605 839,27
RESULTATS DEFINITIFS	0	42 786,79	0	38 461,81	0	81 248,60

2/ Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RESULTAT DU VOTE : Unanimité


Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

SCOT
du PAYS DU MANS

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Nombre de votants : 32

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL
Jeudi 6 avril 2017 19h00
Salle polyvalente
Saint Pavace

Le comité syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 24 mars 2017 pour la séance du 6 avril 2017, à la salle Polyvalente – Saint Pavace.

Membres titulaires présents : 27 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes DUBOIS, CLAVEAU-LOUVET ; MM. BARRIER, BIENCOURT, BRETEAU, BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, MARCHAND, PARIS, SEPRE, VASSEUR, VICTOR.

Pour Maine Cœur de Sarthe : Mme CANTIN, MM. BOURGE, PASSELAIGUE, VAVASSEUR

Pour l'Orée de Bercé Bélois : MM. BOISSEAU, GOUHIER, LAMBERT, LECOMTE.

Pour le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT, MM. COSNUAU, GRAFFIN, LIVET.

Membres suppléants votants : 5 élus

Pour Maine Cœur de Sarthe : MM. ALLICHON, DESCHAMPS, JOUSSE.

Pour le Sud Est du Pays Manceau : MM. LAIR, TAUPIN.

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour le Sud Est du Pays Manceau : Mme JÉUSSET ; MM. FOURMY, LEPETIT.

Etaient excusés :

Mmes CHEVALIER, CHABAGNO, FARINA, KARAMANLI, LEFEVRE.

MM. CHOLLET, COZIC, GEORGES, GOULETTE, HUREAU, LECOQ, LEPROUST, LERAT, LUBIAS, MERCIER, PEAN, SOULARD,.

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD.

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 avril 2017

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur BOULARD après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016, constate que :

1/ le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement excédent de **42 786,79 €** au titre de l'exercice arrêté ;

2/ la section d'investissement présente un excédent de **38 461,81 €** ;

et décide l'affectation des résultats, comme suit :

42 786,79 € à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002),
38 461,81 € à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001).

RESULTAT DU VOTE : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

SCOT
du PAYS DU MANS



Siège social : Le Mans

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Nombre de votants : 32

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL
Jeudi 6 avril 2017 19h00
Salle polyvalente
Saint Pavace

Le comité syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 24 mars 2017 pour la séance du 6 avril 2017, à la salle Polyvalente – Saint Pavace.

Membres titulaires présents : 27 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes DUBOIS, CLAVEAU-LOUVET ; MM. BARRIER, BIENCOURT, BRETEAU, BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, MARCHAND, PARIS, SEPRE, VASSEUR, VICTOR.

Pour Maine Cœur de Sarthe : Mme CANTIN, MM. BOURGE, PASSELAIGUE, VAVASSEUR

Pour l'Orée de Bercé Béloinois : MM. BOISSEAU, GOUHIER, LAMBERT, LECOMTE.

Pour le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT, MM. COSNUAU, GRAFFIN, LIVET.

Membres suppléants votants : 5 élus

Pour Maine Cœur de Sarthe : MM. ALLICHON, DESCHAMPS, JOUSSE.

Pour le Sud Est du Pays Manceau : MM. LAIR, TAUPIN.

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour le Sud Est du Pays Manceau : Mme JEUSSET ; MM. FOURMY, LEPETIT.

Etaient excusés :

Mmes CHEVALIER, CHABAGNO, FARINA, KARAMANLI, LEFEVRE.

MM. CHOLLET, COZIC, GEORGES, GOULETTE, HUREAU, LECOQ, LEPROUST, LERAT, LUBIAS, MERCIER, PEAN, SOULARD,.

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD.

Reception par le préfet : 10/04/2017

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 avril 2017

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : Compte de Gestion du Receveur Municipal
Exercice 2016

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Le Comité Syndical délibère :

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
 - Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RESULTAT DU VOTE : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

SCOT
du PAYS DU MANS

Siège social : Le Mans

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Nombre de votants : 32

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Judi 6 avril 2017 19h00

Salle polyvalente

Saint Pavace

Le comité syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 24 mars 2017 pour la séance du 6 avril 2017, à la salle Polyvalente – Saint Pavace.

Membres titulaires présents : 27 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes DUBOIS, CLAVEAU-LOUVET ; MM. BARRIER, BIENCOURT, BRETEAU, BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, MARCHAND, PARIS, SEPRE, VASSEUR, VICTOR.

Pour Maine Cœur de Sarthe : Mme CANTIN, MM. BOURGE, PASSELAIGUE, VAVASSEUR

Pour l'Orée de Bercé Béloinois : MM. BOISSEAU, GOUHIER, LAMBERT, LECOMTE.

Pour le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT, MM. COSNUAU, GRAFFIN, LIVET.

Membres suppléants votants : 5 élus

Pour Maine Cœur de Sarthe : MM. ALLICHON, DESCHAMPS, JOUSSE.

Pour le Sud Est du Pays Manceau : MM. LAIR, TAUPIN.

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour le Sud Est du Pays Manceau : Mme JEUSSET ; MM. FOURMY, LEPETIT.

Étaient excusés :

Mmes CHEVALIER, CHABAGNO, FARINA, KARAMANLI, LEFEVRE.

MM. CHOLLET, COZIC, GEORGES, GOULETTE, HUREAU, LECOQ, LEPROUST, LERAT, LUBIAS, MERCIER, PEAN, SOULARD,.

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD.

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 avril 2017

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

OBJET : Budget Primitif 2017

Le Budget Primitif du Syndicat Mixte du SCoT du Pays du Mans, au titre de l'année 2017, se répartit en deux sections INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT.

A- SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Elles sont prévues à hauteur de **44 055.81 €**, dont 29 055.81 € correspondent aux provisions pour des frais d'études pour documents d'urbanisme et 7 500 € à du renouvellement de matériel informatique.

RECETTES

Elles s'élèvent à **44 055.81 €**, et résultent de l'amortissement d'immobilisations corporelles (5 594 €) et de l'excédent d'investissement reporté.

B- SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Elles s'élèvent à **210 505,94 €**.

Elles se répartissent sur deux postes principaux : les dépenses liées à la mise en œuvre du SCoT et à son fonctionnement et les dépenses liées au personnel.

1 - <u>Dépenses liées aux études de mise en oeuvre et à son fonctionnement</u>	123 000 €
2 - <u>Dépenses liées au personnel</u>	79 350 €
3 - <u>Dépenses imprévues</u>	2 561.94 €
4- <u>Amortissement</u>	5 594 €

Les principales dépenses liées au fonctionnement du syndicat prennent en compte un versement de 12 000 € au Pays du Mans pour les frais de structure, le partenariat avec le SMIDEN pour le suivi du SCoT et l'adhésion annuelle à la Fédération Nationale des SCoT pour un montant de 2 700 €.

Les dépenses liées aux études de mise en œuvre du SCoT (BIMBY, Guide densité CAUE, Guide Trame verte et bleue CPIE) sont de l'ordre de 95 000 €.

Les dépenses liées au personnel tiennent compte du financement de l'emploi à temps complet du chargé de mission SCOT et des indemnités pour l'accueil d'un stagiaire.

RECETTES

Elles s'élèvent à **210 505,94 €**.

Et sont apportées par :

- Les participations des communes et des groupements de communes (Base recensement 2014 publiée au 1^{er} janvier 2017) :
Le montant total de la contribution s'élève à **94 419,15 €** avec une cotisation à **0,35 €** par habitant.
- Une subvention de l'ADEME Pays de la Loire pour l'accompagnement et le conseil en urbanisme, estimée à environ **50 000 €**.
- Une subvention de la Région Pays de la Loire dans le cadre du contrat nature de l'ordre de **13 600 €** pour la réalisation d'un guide trame verte et bleue.
- Une subvention du programme européen LEADER de **9 700 €** pour la réalisation du Guide pédagogique sur la densité réalisé en partenariat avec le CAUE.
- Un excédent de fonctionnement reporté de **42 786,79 €**.

C - BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2017

La balance générale du Budget Primitif 2017s'établit de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	44 055.81 €	44 055.81 €
FONCTIONNEMENT	210 505,94 €	210 505,94 €
TOTAL	254 561.75 €	254 561.75 €

D - PARTICIPATION DES MEMBRES DU SYNDICAT

La cotisation des collectivités membres était pour l'année 2016 de 0,35 € par habitant. **Pour 2017, afin de couvrir les dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre du SCoT, il est proposé de maintenir la cotisation à 0.35 € par habitant.**

Membres du Syndicat	Population totale 2014 <i>publiée au 1^{er} janvier 2017</i>	Cotisation SCoT 2017 0,35 €/habitant
Le Mans Métropole	210 904	73 816.40 €
Maine Cœur de Sarthe	21 503	7 526.05 €
Orée de Bercé Béloinois	19 843	6 945.05 €
Sud Est du Pays Manceau	17 519	6 131.65 €
Total SCoT Pays du Mans	269 769	94 419.15 €

RESULTAT DU VOTE : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

SCOT
du PAYS DU MANS



Siège social : Le Mans

Nombre de membres du comité syndical en exercice : 55

Nombre de membres présents : 36

Nombre de votants : 32

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DU MANS

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL
Jeudi 6 avril 2017 19h00
Salle polyvalente
Saint Pavace

Le comité syndical du SCoT du Pays du Mans a été convoqué le 24 mars 2017 pour la séance du 6 avril 2017, à la salle Polyvalente – Saint Pavace.

Membres titulaires présents : 27 élus

Pour Le Mans Métropole : Mmes DUBOIS, CLAVEAU-LOUVET ; MM. BARRIER, BIENCOURT, BRETEAU, BOULARD, BOURDAIS, CHATONNAY, CHESNE, GUY, MARCHAND, PARIS, SEPPE, VASSEUR, VICTOR.

Pour Maine Cœur de Sarthe : Mme CANTIN, MM. BOURGE, PASSELAIGUE, VAVASSEUR

Pour l'Orée de Bercé Béloinois : MM. BOISSEAU, GOUHIER, LAMBERT, LECOMTE.

Pour le Sud Est du Pays Manceau : Mme RENAUT, MM. COSNUAU, GRAFFIN, LIVET.

Membres suppléants votants : 5 élus

Pour Maine Cœur de Sarthe : MM. ALLICHON, DESCHAMPS, JOUSSE.

Pour le Sud Est du Pays Manceau : MM. LAIR, TAUPIN.

Membres suppléants non votants : 4 élus

Pour le Sud Est du Pays Manceau : Mme JEUSSET ; MM. FOURMY, LEPETIT.

Etaient excusés :

Mmes CHEVALIER, CHABAGNO, FARINA, KARAMANLI, LEFEVRE.

MM. CHOLLET, COZIC, GEORGES, GOULETTE, HUREAU, LECOQ, LEPROUST, LERAT, LUBIAS, MERCIER, PEAN, SOULARD,.

M. LECOMTE est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur BOULARD.

COMITE SYNDICAL

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 avril 2017

RAPPORTEUR : M. BRETEAU

OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel du Syndicat Mixte pour le Développement Numérique (SMIDEN) pour répondre aux besoins de suivi du SCoT

Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du SCoT, le Syndicat avait sollicité le SMiDeN pour la mise à disposition, pour une demi-journée par semaine, de son personnel en charge des systèmes d'information géographique. Cette sollicitation a donné lieu à une convention dédiée, entérinée le 27 février 2014 et entrée en vigueur le 1^{er} mars de la même année, pour une durée de trois ans.

Celle-ci étant échue, il est proposé au comité syndical de renouveler la collaboration engagée avec le SMIDEN au moyen d'une nouvelle convention d'une durée de trois ans, en vue d'aider :

- à la mise en place et au suivi de l'observatoire du SCoT du Pays du Mans sur la base d'un système d'information ;
- à l'exploitation des bases de données ainsi constituées à des fins d'analyse et de cartographie ;
- à l'administration de ses données proposées à la consultation sur la plateforme webSIG du Pays du Mans.

En conséquence, il est proposé au comité syndical :

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la délibération du comité syndical du 6 avril 2017 portant sur le Budget Primitif 2017 ;
- de solliciter auprès du SMIDEN une mise à disposition du service SIG pour contribuer à la structuration de l'outil de suivi du SCoT du Pays du Mans à compter du 1^{er} mai 2017 ;
- d'autoriser M. le Président à établir et signer tout document se rapportant à cette décision notamment la convention de mise à disposition correspondante.

RESULTAT DU VOTE : unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,

SCOT
du PAYS DU MANS

